



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 12 octobre 2022

## APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS

### Le préfet de la Moselle décide de limiter la vente de carburants

Afin de faire face aux difficultés d'approvisionnement du carburant dans les stations-services, des mesures de régulation de la vente de carburants ont été décidées en Moselle.

Ainsi, dès le 12 octobre, la vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits, sauf professionnels de l'entretien des espaces verts.

Cette interdiction est applicable jusqu'au mardi 18 octobre à minuit et a pour objectif de limiter l'afflux des usagers se rendant dans les stations-services pour procéder à des stockages de précaution, engendrant une consommation plus élevée qu'habituellement.

La Moselle est confrontée à des difficultés d'acheminement du carburant vers les stations-services.

Le préfet de la Moselle en appelle à la responsabilité de chacun, et demande aux Mosellans de ne pas faire de réserves qui ne seraient pas nécessaires.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle